

3F vous en dit plus sur...

La vente de logements neufs par 3F

3F facilite aussi l'accession sociale à la propriété en vendant des logements neufs. Voici l'essentiel à savoir sur ce sujet.

3F met en vente chaque année de nombreux **biens immobiliers** neufs : **appartements** dans des **immeubles collectifs** ou **maisons** individuelles. Objectif ? Faciliter **l'accession sociale à la propriété**.

Ces biens sont proposés uniquement aux personnes :

- qui vont en faire leur **résidence principale** ;
- qui remplissent des [conditions de ressources](#).

Elles peuvent ainsi :

- devenir **propriétaires d'habitations** de qualité ;
- bénéficier de prix inférieurs à ceux du marché libre immobilier (et aussi, le plus souvent, d'un taux de TVA réduit à 5,5 %) ;
- sécuriser leur acquisition par une garantie de rachat et de **relogement** durant 15 ans.

Certains **logements neufs** vendus par 3F peuvent être acquis via le dispositif de prêt social location-accession ou PSLA.

Il a été mis en place pour faciliter l'**accès à la propriété** de ménages modestes sans apport initial. Le principe ?

- Chaque ménage **loue** d'abord un logement neuf agréé par l'État ;
- puis il devient **propriétaire** du logement à un tarif préférentiel ;
- avantage supplémentaire : il est exonéré de taxe foncière pendant 15 ans.

Découvrez nos [programmes de logements neufs](#) sur notre page dédiée.

Découvrez les logements neufs mis en vente par 3F en [Charente-Maritime](#) et en [Nouvelle-Aquitaine](#).

Bon à savoir

3F met aussi en vente, tous les ans, de nombreux [logements anciens](#). Consultez notre page dédiée

pour en savoir plus et découvrez [nos offres](#).